



Certificate of Amendment

Canada Business Corporations Act

Certificat de modification

Loi canadienne sur les sociétés par actions

BOMBARDIER INC.

Corporate name / Dénomination sociale

836947-0

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the articles of the above-named corporation are amended under section 178 of the *Canada Business Corporations Act* as set out in the attached articles of amendment.

JE CERTIFIE que les statuts de la société susmentionnée sont modifiés aux termes de l'article 178 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes.

Virginie Ethier

Director / Directeur

2015-03-27

Date of Amendment (YYYY-MM-DD)

Date de modification (AAAA-MM-JJ)

Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)
FORMULAIRE 4
CLAUSES MODIFICATRICES
(Articles 27 ou 177)

1 - Dénomination sociale

BOMBARDIER INC.

2 - Numéro de société

8, 3, 6, 9, 4, 7, —, 0

3 - Les statuts sont modifiés de la façon suivante : (Notez que plus d'une section peut être complétée)

A. La dénomination sociale est modifiée pour :

N/A

B. La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social est modifié pour :

Pour compléter ce changement, un formulaire 3 - Changement d'adresse du siège social doit accompagner les clauses modificatrices.

C. Le nombre minimal et/ou maximal d'administrateurs est modifié pour : (Pour un nombre fixe, veuillez indiquer le même nombre dans les deux cases)

Nombre minimal

Nombre maximal

D. Autres changements : (c.-à-d., aux catégories d'actions, aux restrictions sur le transfert des actions, aux limites imposées aux activités commerciales ou à toutes autres dispositions que la LCSA autorise à insérer dans les statuts) **Veuillez spécifier.**

Voir l'annexe ci-jointe

4 - Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de la société.

Signature

Nom en lettres moulées Daniel Desjardins

Numéro de téléphone 514-861-9481

Nota Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA)

**ANNEXE AUX CLAUSES MODIFICATRICES DE
BOMBARDIER INC.**

(la Société)

L'ANNEXE 1 des statuts de fusion de la Société datés du 2 janvier 2013 est modifiée comme suit :

La première phrase du paragraphe introductif est modifiée en y substituant le nombre « 2 742 000 000 » au nombre « 1 892 000 000 » qui y apparaît, de telle sorte que cette phrase se lira désormais comme suit :

« Les actions de la Société consistent en (i) un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale ou au pair pouvant être émises en séries (ci-après désignées les « **Actions privilégiées** »), dont 12 000 000 ont été désignées « actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif série 2 » (ci-après appelées les « **actions privilégiées série 2** »), dont 12 000 000 ont été désignées « actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif série 3 » (ci-après appelées les « **actions privilégiées série 3** »), et dont 9 400 000 ont été désignées « actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif série 4 » (ci-après appelées les « **actions privilégiées série 4** »), (ii) 2 742 000 000 d'actions classe A (droits de vote multiples) et (iii) 2 742 000 000 d'actions classe B (droits de vote limités) (lesdites actions classe A (droits de vote multiples) et actions classe B (droits de vote limités) étant collectivement désignées, le cas échéant, « **actions spéciales** ») et chacune de ces catégories ou séries d'actions comporte les droits, privilèges, conditions et restrictions qui sont énoncés ci-après. »